

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----



REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès  
-----

Décret n° 95-119 du 1er Juillet 1995  
portant nomination des Membres du Bureau du  
Comité National de Suivi, des Recommandations  
du Forum National pour la Culture de Paix.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du  
Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués ;

Vu le plan d'action du Forum National pour promouvoir une Culture de Paix au  
Congo;

Vu la recommandation sur la vulgarisation des actes du Forum National pour la  
Culture de Paix ;

Vu le décret n° 95-118 du 1er juillet 1995 portant création, attributions et  
organisation du Comité National de Suivi des Recommandations du Forum National  
pour la Culture de Paix ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés Membres du Bureau du Comité National de Suivi des  
Recommandations du Forum National pour la Culture de Paix au Congo, les personnes  
dont les noms et prénoms suivent :

## BUREAU

- \* Président (Gabriel MATSIONA)
- \* 1er Vice-Président (Pasteur Alphonse MBAMA)
- \* 2e Vice-Président : Un Représentant du Conseil Oecuménique
- \* 3e Vice-Président : Madame (OBENGA PIERRIN Yvonne)
- \* 4e Vice-Président : Un Représentant de l'Islam au Congo
- \* 5e Vice-Président : Un Représentant de la Majorité Parlementaire au Sénat
- \* 6e Vice-Président : Un Représentant de l'Opposition Parlementaire au Sénat
- \* Rapporteur Général : Un Représentant de la Majorité Parlementaire à l'Assemblée Nationale
- \* Rapporteur Général Adjoint : Un Représentant de l'Opposition Parlementaire à l'Assemblée Nationale
- \* Secrétaire Général : Un Représentant du Ministère chargé de la Culture Démocratique
- \* Membres (David Charles) GANAO  
(Jean Baptiste) TATI-LOUTARD  
(Lévy MAKANY)  
(FOUTY-SOUNGOU Philomène)  
(FILA LEMINA Isabelle)  
(Vital BALLA)  
(BAKINDISSA-NSIKA Joséphine)  
(Julienne ONDZIEL)  
(Jean Claude MAVILA)  
(Michel MALONGA)

Article 2 : Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 1er Juillet 1995

Professeur Pascal LISSOUBA.-